

200 millions en moins pour les CFA

Le gouvernement met le coup de grâce à l'apprentissage !

Le gouvernement met en place de nouvelles baisses des subventions. Une source d'économie censée rapporter 200 millions grâce à la révision des subventions accordées aux centres de formation.

À date deux révisions ont déjà eu lieu et apporté au total 500 millions.

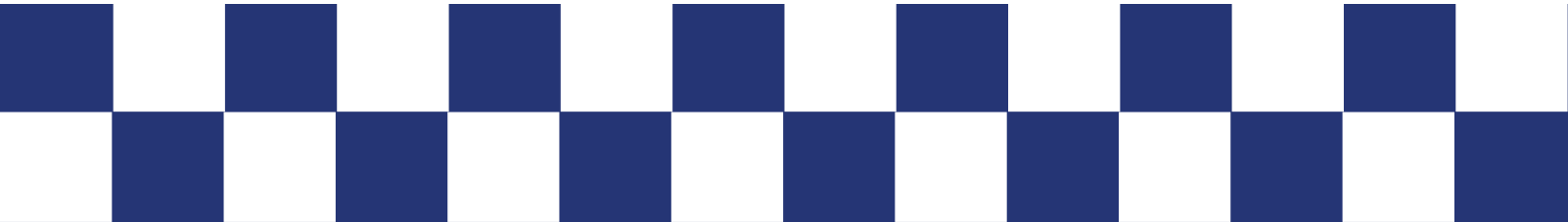
Des économies... mais à quel prix ?

Joël Mauvigney, Président de la CNCT (Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs) & de la CGAD (Confédération générale de l'alimentation en détail) souhaite alerter !

Les **métiers du secteur de la charcuterie ont été reconnus comme des métiers en tension** particulière de recrutement et une **charte d'engagements réciproques a été signée le 17 janvier 2022 avec la ministre du travail** de l'époque, Elisabeth BORNE. Cette charte prévoyait très clairement dans les engagements mis à la charge de l'État le maintien des coûts contrats dans la mesure où l'accroissement des effectifs de la branche passe par la promotion du métier et par des moyens accrus accordés aux CFA pour leur permettre de développer l'attractivité des formations.

Force est de constater que **l'État ne respecte pas les engagements pris dans cette charte**, de surcroît à une époque où les organismes de formation doivent faire face à une inflation du coût de l'énergie et des matières premières.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que **l'apprentissage reste la voie d'accès principale aux métiers du secteur de la charcuterie** et que les baisses successives des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage vise quasiment tous les titres et diplômes dans lesquels la branche compte des apprenants.



Au-delà de l'impact désastreux pour la profession, cette diminution de moyens est d'autant plus regrettable :

Qu'elle pénalise des jeunes souvent issus de milieux populaires quand au contraire des efforts plus soutenus devraient être consentis pour leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions.

Qu'elle met à mal le secteur de l'apprentissage pourtant mis en lumière lors du premier quinquennat grâce à une réforme ambitieuse et qui semble aujourd'hui déjà oubliée. C'est d'une vision pérenne que la formation professionnelle des jeunes a besoin pour un avenir prometteur et non d'un présent fait d'incertitudes et de régressions sous peine de réduire totalement à néant les efforts d'hier.

Qu'elle sanctionne une voie d'insertion professionnelle efficace et peu onéreuse pour le budget de l'Etat par rapport aux objectifs atteints. Que pèse en effet le coût contrat d'un CAP charcutier qui donne un métier et un avenir à un jeune par rapport au coût d'un jeune demandeur d'emploi pour la société ? Or, comme l'indique une étude menée cette année par l'Observatoire des métiers de l'alimentation de détail dont la branche est membre, les 2/3 des apprenants en charcuterie sont assurés de trouver un emploi à l'issue de leur formation.

